



Carte des promenades
de Nantes Métropole

Les promenades au fil de l'eau...

A la fois repère et symbole, l'eau est un élément identitaire à part entière du paysage nantais. Espace de détente et de loisirs, fleuve ou simple ruisseau, l'eau nourrit un paysage aux mille facettes : marais, zones humides, coulées vertes, vallées encaissées, champs ouverts, lisières boisées, prairies et parcs urbains... Pour les découvrir, le réseau des promenades au fil de l'eau, complémentaire des sentiers communaux, nous fait découvrir les cours d'eau de l'agglomération nantaise dans toute leur richesse.

Suivre les promenades au fil de l'eau, c'est se laisser porter sereinement le long de sentiers, chemins creux, pontons, passerelles et caillottes, mais aussi le long des quais du centre-ville. C'est s'immerger au gré de ses envies d'ambiances urbaines ou campagnardes, citadines ou naturelles.

À pied, à vélo, les promenades au fil de l'eau offrent plus de 200 km de balades accessibles à tous les promeneurs et aménagées dans le plus grand respect du milieu naturel.

www.nantesmetropole.fr



LÉGENDES	
—	Promenades existantes
- - -	Promenades en projet
■	Zones vertes
■	Fleuves, rivières, cours d'eau
■	Espaces urbanisés
■	Espaces agricoles

Échelle
250m 500m 1000m



Lac de Grand-Lieu

Les promenades au fil de l'eau



La Vallée du Gevros

01 Marais
Audubon
15 km 3h45
Bus 91

03 Etiers de la
Pâtissière
Beaulieu
1 km 1h15
Bus 81, 84

02 Haute Indre
Basse Indre
8 km 2h00
Bac Basse Indre, Bus 81

05 Cens
11 km 2h45
Tram 2 - Grand val,
Mornihonière,
bus 12, 25, 87

04 Chézine
8 km 2h00
Bus 22, 80, 59

06 Gesvres
7 km 1h45
Bus 86, 96

07 Erdre
38 km 9h30
Tram 2
Bus 70, 72, 76

08 Aubinière
8 km 2h00
Bus 82, 83, 92, 75

09 Loire et
Amont
30 km 7h30
Bus 55, 58, 78, 92
TER Thouaré, Mauves

10 Loire et
Goulaine
12 km 3h00
Bus 29,
TER Pas Enchantés

11 Île de
Nantes
8 km 2h00
Tram 2 et 3, Busway 4,
Bus 52, 24, 58, 42,
Navibus Trentemoult-Roquios



Les bords de Sèvre

17 Canal de la
Martinière
11 km 2h45
Bus 99

16 Les Coteaux
de Loire
8 km 2h00
Bus 80, 99

19 Lac de
Grand-Lieu
Acheneau
17 km 4h15
TER Bouaye, Bus 88

16 Les Coteaux
de Loire
8 km 2h00
Bus 80, 99

12 Trentemoult
5 km 1h15
Navibus Trentemoult-Roquios
Bus 30, 36, 97

18 Le Bougon
Lac de Grand-Lieu
5 km 1h15
Bus 88, 98

14 Illette-
Jaguère
5 km 1h15
Tram 3, Bus 98

13 Sèvre
14 km 3h30
Tram 2 et 3,
Bus 42, 28, 97, Busway 4

15 La Grande
Vallée
12 km 3h00
Bus 37, 89, 99

LA POLITIQUE "ESPACES NATURELS" DE NANTES MÉTROPOLE

Le territoire de Nantes Métropole est composé d'une trame verte et bleue :

- 15 000 hectares d'espaces naturels
- 15 000 hectares d'espaces agricoles dont 9 500 hectares de zones humides
- 250 km de cours d'eau

Plusieurs programmes visent à protéger, à gérer et à valoriser ce patrimoine :

- Les promenades au fil de l'eau pour découvrir les vallées et cours d'eau sur plus de 200 km de balades.

- Le programme Neptune afin d'améliorer la qualité de l'eau, la restauration hydro-écologique des principaux bassins versants et des cours d'eau.

- La protection de la biodiversité et des habitats grâce aux interventions ciblées sur des espèces menacées (plan de conservation de l'angélique des estuaires), sur des sites à aménager ou à restaurer (Petite Amazonie), ou sur des milieux (programme zones humides).

- La pérennisation des espaces agricoles et confortement des liens urbain-rural.

- Le projet de forêts urbaines, en appui de friches ou pré-boisements existants.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous
aux mairies et aux pôles de proximité
de Nantes Métropole

Tout projet d'aménagement fait au préalable l'objet d'une expertise d'impact sur le milieu naturel, répondant à une double logique : la protection de l'environnement et l'intégration paysagère.

Aménager le territoire, c'est :

- respecter et valoriser les milieux naturels traversés (faune, flore, paysages)
- veiller au confort de chacun en évitant les conflits d'usage, c'est-à-dire en respectant à la fois les propriétés privées et la liberté des promeneurs
- assurer une protection optimale des milieux sensibles que sont les rives de cours d'eau. Certains aménagements sont ainsi réalisés en retrait de celles-ci.



En raison de la sensibilité des sites naturels, il est important de respecter certaines règles :

- ⚠ l'interdiction stricte des véhicules motorisés et VTT
- ⚠ les interdictions locales (feux, déchets, véhicules...)
- ⚠ le site classé de l'Érdre, en amont du pont de la Beaujoire, bénéficie d'un statut de protection très important : vélos, chiens (même tenus en laisse), et accès de nuit sont interdits

Les conditions d'accès sont généralement difficiles aux PMR en raison des contraintes naturelles des sites : dénivelés et revêtements rustiques. Si les sentiers les plus ruraux s'apparentent aux chemins creux de nos campagnes, les promenades urbaines proposent cependant des aménagements confortables plus accessibles aux poussettes et aux PMR.

Certains sites sont régulièrement fermés durant quelques heures ou quelques jours pour diverses raisons :

- lors de manifestations événementielles (parc de la Beaujoire,...)
- lors d'inondations (toutes zones humides ou submersibles, généralement en hiver et au printemps)
- lors des fermetures nocturnes (passage dans les parcs et jardins publics)



-  Promenades aménagées
-  Sentiers communaux
-  Réseau Tramway et Busway
-  Voies secondaires
-  Voies de circulation
-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Périphérique nantais/numéroté
-  Voies de chemin de fer et gares
-  Parc-Relais (P+R)
-  Mairies et Mairies annexes
-  Accès conseillé aux promenades (stationnement possible)
-  Zones vertes
-  Fleuves, rivières, cours d'eau

Échelle
0m 1000m

